



## TARIFICATION DES HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION LOCATIVE

Les honoraires sont répartis de la façon suivante :		POUR UN MANDAT DE LOCATION	POUR UN MANDAT DE GESTION
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail (charge bailleur et locataire) :		<b>8 € TTC / m<sup>2</sup></b>	<b>8 € TTC / m<sup>2</sup></b>
État des lieux d'entrée (charge bailleur et locataire) :		<b>3 € TTC / m<sup>2</sup></b>	<b>3 € TTC / m<sup>2</sup></b>
État des lieux de sortie (charge exclusive bailleur) :		<b>3 € TTC / m<sup>2</sup></b> <i>(80 € minimum)</i>	<b>Offert</b> <i>(si entrée effectuée par l'agence)</i>
En sus, honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur :	De 9 à 30 m <sup>2</sup>	<b>120 € TTC</b>	<b>20 € TTC</b>
	De 31 à 40 m <sup>2</sup>	<b>80 € TTC</b>	
	À partir de 41 m <sup>2</sup>	<b>40 € TTC</b>	
Honoraires de rédaction de bail parking et box (charge bailleur et locataire) :		<b>120 € TTC</b>	<b>90 € TTC</b>
Rédaction d'acte hors location et hors gestion :	Bail :	<b>250 € TTC</b>	<b>200 € TTC</b>
	État des lieux :	<b>3 € / m<sup>2</sup></b> <i>(80 € minimum)</i>	<b>3 € / m<sup>2</sup></b> <i>(80 € minimum)</i>

GESTION COURANTE			
<b>Gestion courante</b>	<b>7,00 % TTC (soit 5,83 % HT)</b>		Dépôt de garantie conservé :
<b>Assurances</b>	<b>Garantie de loyers impayés</b> Inclus : protection juridique, détérioration immobilière pour 0,20 % TTC et frais de gestion des assurances pour 0,30 % TTC	<b>2,50 % TTC</b>	<b>des loyers encaissés</b> <b>Inclus</b>

Services de la gestion courante			
Gestion administrative		Gestion financière	
Suivi des contrats d'assurance locataire	<b>Inclus</b>	Avis d'échéance et quittancement	<b>Inclus</b>
Suivi des contrats d'entretien locataire		Encaissements, prélèvements	
Courrier de changement de locataire aux impôts		Compte-rendus de gérance mensuels	
Gestion des congés		Révisions annuelle des loyers	
Renouvellement des baux		Régularisation des charges de copropriété	
Gestion des travaux d'entretien courant		Récupération annuelle de la TEOM	
Relances locataire		Aide à la déclaration foncière	
Avenant au bail		<b>90 €</b>	Paiement des charges auprès du SYNDIC <b>90 € / lot</b>
<b>Prestations en supplément / Vacation horaire</b>	Frais de dossier contentieux (huissier, avocat...), frais de gestion sinistre d'assurance (hors GLI)	<b>60 € / heure</b>	<b>Gestion et suivi des gros travaux</b> Réalisation de devis par des prestataires sélectionnés, suivi des travaux durant l'intervention, réception, règlement des factures aux prestataires <b>60 € / heure</b>

*Les honoraires de location sont dus à compter de la réalisation de la prestation. Les honoraires de location, de gestion locative et d'assurance sont déductibles de vos revenus fonciers.*